BOURGEOISIE DE CHERMIGNON (Vs)

3971 CHERMIGNON

Assemblée primaire
de la Bourgeoisie de Chermignon
du jeudi 25 mars 2021 à 19h30,
tenue à la salle Cécilia à Chermignon

Présents :
Tony Lagger, Président
Christian Barras, Vice-président
Alexandre Rey, Conseiller
Grégory Bonvin, Conseiller
Olivier Cordonier, Conseiller
Et **58** bourgeoises et bourgeois.

PV N°1 / 2021

1. Ouverture de l'assemblée, nomination des scrutateurs, contrôle des présences.

M. Tony Lagger, Président, ouvre la séance en saluant les autorités et anciennes autorités communales et cantonales, ainsi que les bourgeois et bourgeoises présents à l'invitation à cette assemblée primaire dite des Comptes 2020 et du Budget 2021. Il excuse l'absence de **M. Alexis Bonvin.**

Il mentionne que l'Assemblée se tient dans le respect des restrictions en vigueur liées au COVID-19. Elle a été valablement convoquée 20 jours avant son déroulement par affichage au pilier public, publication au Bulletin officiel et publication sur le site de la Bourgeoisie. Elle est composée de tous les Bourgeois domiciliés sur la commune bourgeoisiale (ancien territoire de la Commune de Chermignon), ainsi que des Bourgeois non domiciliés qui en font la demande.

Il désigne **MM. Pierre-Albéric Clivaz et Jean-Luc Bonvin** comme scrutateurs. L'Assemblée primaire se compose, avec les membres du Conseil, de 63 personnes.

Le Président, M. Tony Lagger, demande à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour comme suit :
Point 7 : rajout de l'approbation de *la servitude de passage*
Rajout en point 12 de l'ordre du jour : *Demande d'adhésion à la Bourgeoisie active. Présentation.*

L'Assemblée primaire accepte la modification de l'ordre du jour, à l'unanimité moins une abstention.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 26 juin 2020. Lecture - approbation.

L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Question soumise au vote :
Acceptez-vous le procès-verbal de l'assemblée primaire bourgeoisiale du 26 juin 2020 tel que rédigé ?

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 26 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Comptes et bilan de l'exercice 2020. Présentation et approbation.

En préambule, **le Président, M. Tony Lagger**, souligne que l'année 2020 marque la fin de la première période législative de la gestion indépendante de la Bourgeoisie. Durant ces 4 premières

années, le Conseil a pu se familiariser avec le patrimoine à administrer et fixer un cadre pour le faire. Il remercie les personnes œuvrant à son bon fonctionnement, et les bourgeois pour leur soutien envers le Conseil.

Il mentionne que durant l'année 2020, les projets suivants ont pu être menés à bien : la rénovation d'un appartement dans l'immeuble Scandia, la signature d'une convention avec la Société Alpina & Savoy, la vente de la parcelle de l'Etang Long à la Commune de Crans-Montana, la finalisation du contrat de DSDP pour le Hameau du Six Senses, le traitement du dossier de l'Aplanie des Briesses en vue de la réaffectation de cette zone, l'achat d'un terrain sur le golf et d'une vigne à Valençon.

La parole est passée à **M. Olivier Cordonier, Conseiller**, pour la présentation des Comptes.
Les Comptes 2020 se résument ainsi :

Compte de fonctionnement

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charges de fonctionnement	882'437.55	1'623'599.00	997'601.17
Produits de fonctionnement	-2'198'066.30	-4'319'200.00	-919'770.90
Résultat (-= bénéfice)	**-1'315'628.75**	**-2'695'601.00**	**77'830.27**
Amortissements*	304'479.00	642'000.00	330'000.00
Marge d'autofinancement	**1'620'107.75**	**3'337'601.00**	**252'169.73**
	**avec Golf Noas SA*	**sans Golf Noas SA*	**sans Golf Noas SA*

La marge d'autofinancement pour l'exercice 2020 se monte à CHF 285'572.75 sans la vente du terrain de l'Etang Long.

Compte des investissements :

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Dépenses d'investissements	26'100.00	1'450'000.00	222'630.00
Recettes d'investissements	0.00	0.00	0.00
Investissements nets	**26'100.00**	**1'450'000.00**	**222'630.00**

Compte administratif :

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Marge d'autofinancement	1'620'107.75	3'337'601.00	252'169.73
Investissements nets	26'100.00	1'450'000.00	222'630.00
Excédent de financement	**1'594'007.75**	**1'887'601.00**	**29'539.73**

Principales différences entre les Comptes 2020 et le Budget 2020

Des explications plus précises sont fournies par rapport à celles contenues dans le fascicule des comptes 2020 distribué.
En résumé, les montants pour l'organisation de l'élection du Conseil bourgeoisial et pour les journées bourgeoisiales ont été inférieurs au budget. Les montants en lien avec la salle Six Senses sont reportés en 2021 (impôts, amortissements, recettes).
Le budget pour les travaux à Charamolâ, à l'Aplanie des Briesses et à la Vertolière n'a que peu été utilisé. Les travaux d'assainissement de la cave de Chermignon d'en Haut et de revitalisation des vignes sont reportés en 2021.

Compte des investissements :

Détail comptes	**Comptes 2020**		Budget 2020		Comptes 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-	-	-	-	-	-
Bâtiments administratifs	-	-	-	-	-	-
PATRIMOINE FINANCIER	**26'100**	-	**1'450'000**	-	**222'630**	-
Immeubles du patrimoine financier	**20'820**	-	**1'450'000**	-	**222'630**	-
Projet Charamolâ	-	-	-	-	-	-
Local ancien cong., Ch.-Haut	-	-	-	-	-	-
Immeuble Scandia	-	-	*150'000*	-	-	-
Aplanie des Briesses	-	-	*1'200'000*	-	-	-
Terrains sur le golf	*20'820*	-	*100'000*	-	*222'630*	-
Domaines	**5'280**	-	-	-	-	-
Investissements propres	*5'280*	-	-	-	-	-

Achats de terrains du golf pour CHF 20'820.- et d'une vigne pour CHF 5'280.-

Bilan au 31.12.2020

Désignation	Soldes au 01.01.2020	Soldes au **31.12.2020**
ACTIF	**5'255'269.38**	**6'583'634.78**
Disponibilités	1'543'100.87	3'157'816.88
Avoirs	120'768.96	115'822.90
Placements	3'085'881.00	2'818'502.00
Actifs transitoires	36'518.55	33'493.00
Investissements propres	469'000.00	458'000.00
Prêts et participations permanentes	-	-
PASSIF	**5'255'269.38**	**6'583'634.78**
Engagements courants	94'786.85	29'977.55
Provisions	400'000.00	440'000.00
Passifs transitoires	20'883.00	58'234.70
Engagements envers les financements spéciaux	86'915.49	87'109.74
Fortune nette	4'652'684.04	5'968'312.79

Les principales différences du bilan sont expliquées comme suit :

- Disponibilités : augmentation liée à l'encaissement de la vente du terrain de l'Etang Long de CHF 1'334'535.-
- Placements - au niveau des immeubles : amortissement de CHF 286'450.- et achat de terrains sur le golf pour CHF 20'820.-.
- Provisions – contributions aux fonds de rénovation pour les Immeubles Scandia et Les Bourgeois et utilisation pour la rénovation de l'appartement du Scandia
- Passifs transitoires : solde à verser pour les Immeubles Scandia et Les Bourgeois et provision d'impôts

A la question de **M. Christian Mittaz, le Président, M. Tony Lagger** répond que le prix d'achat des terrains sur le Golf se monte usuellement à CHF 30.-/m2. La location perçue est actuellement de 85 ct. /m2. La Bourgeoisie de Chermignon possède près de 10% des terrains sur le jeu du Golf.

Lecture du rapport des comptes

M. Gaston Clivaz en fait la lecture.

Comptes de l'exercice 2020, approbation

Question soumise au vote :

Acceptez-vous les comptes 2020 de la Bourgeoisie de Chermignon qui présentent :

- des charges de fonctionnement de CHF 882'437.55
- des revenus de fonctionnement de CHF 2'198'066.30
- des dépenses d'investissements de CHF 26'100.00
- des recettes d'investissement de CHF 0.00
- un excédent de financement de CHF 1'594'007.75
- une marge d'autofinancement de CHF 1'620'107.75
- une somme au bilan de CHF 6'583'634.78

ainsi que de donner décharge au Conseil bourgeoisial et à l'organe de révision ?

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4. Contrôleur des comptes période 2021-2024. Nomination.

Les fiduciaires Fidag SA et G. Clivaz bureau fiduciaire SA ont fonctionné conjointement aux contrôles des comptes durant deux périodes successives. Comme l'exige la loi, après cette durée, un nouveau réviseur doit être nommé.

Le Président, M. Tony Lagger, adresse ses remerciements aux deux fiduciaires pour le travail accompli durant ces deux périodes. Le Conseil propose à l'assemblée la nomination de la fiduciaire DS Fiduciaire Duc & Fils SA à Sierre.

Question soumise au vote :

Acceptez-vous la proposition du Conseil d'attribuer le mandat de contrôleur des comptes à la fiduciaire DS Fiduciaire Duc & Fils SA ?

L'Assemblée approuve cette nomination à 60 oui et 3 abstentions.

5. Fonctions bourgeoisiales. Informations

Mme Bernardine Duc - départ à la retraite

Le Président, M. Tony Lagger, adresse ses remerciements à **Mme Bernardine Duc** pour le travail accompli durant 24 ans, de 1996 à 2020, en tant que Procureure adjointe et Procureure de la Bourgeoisie. Un modeste présent lui est remis, sous les applaudissements de l'Assemblée.

Fonctions bourgeoisiales – nouvelle période législative

Le Conseil a repourvu à ces fonctions les personnes suivantes :

- Secrétaire-caissière : Sophie Cordonier
- Procureur : poste vacant
- Syndic : Jean-Claude Borgeat
- Caviste : Jean-Alexis Duc
- Garde-forestier : Didier Barras

Des remerciements leur sont adressés pour leur engagement.

6. Le Hameau « Six Senses » - servitudes complémentaires, approbation.

Le Président, M. Tony Lagger, relève que ce grand projet est en constante évolution. La Bourgeoisie a approuvé la location du terrain au sud du Six Senses en 2018. En 2019, des servitudes ont été approuvées par l'Assemblée primaire.

La parole est passée à **M. Grégory Bonvin, Conseiller**. Ce dernier explique que suite à l'achat du chalet à l'Est du terrain bourgeoisial, de nouvelles servitudes sont nécessaires pour formaliser l'accès piétons jusqu'à ce chalet du Six Senses à travers le terrain bourgeoisial aujourd'hui loué. Une modification de servitude pour l'accès à la salle bourgeoisiale est aussi soumise à l'Assemblée primaire.

M. Christian Mittaz demande qui a acheté ce chalet, anc. Veuillet. **M. Grégory Bonvin, Conseiller**, lui répond qu'il s'agit de **UFP SA.**

Le Président, Tony Lagger, souligne que la constitution de ces servitudes n'engendre pas de coûts, puisque le terrain est déjà loué par le Six Senses.

Question soumise au vote :
En complément des décisions prises en Assemblée primaire du 22 mars 2019 et du 26 juin 2020, acceptez-vous :

1. La constitution d'une servitude exclusive de superficie en sous-sol à charge de la parcelle 265 et du DSDP (9263), en faveur des parcelles 1 de Crans-Montana secteur Chermignon et 266 de Lens selon plans annexés (A, A' et A''), sans contre-prestation, tant que dure le DSDP (9263) ? Si le DSDP (9263) expire, alors une indemnité annuelle de CHF 2'000.- est versée au propriétaire de la parcelle 265.

2. La constitution d'une servitude non exclusive de passage piéton et véhicules à charge de la parcelle 265 et du DSDP (9263), en faveur des parcelles 1 de Crans-Montana secteur Chermignon et 266 de Lens selon plan annexé (B), sans contre-prestation ?

3. La constitution d'une servitude non exclusive de passage piéton à charge de la parcelle 265 et du DSDP (9263), en faveur des parcelles 1 de Crans-Montana secteur Chermignon et 266 de Lens selon plan annexé (C et C'), sans contre-prestation ?

4. La constitution d'une servitude non exclusive de passage piéton à charge de la parcelle 265 et du DSDP (9263), en faveur des parcelles 1 de Crans-Montana secteur Chermignon et 266 de Lens selon plan annexé (D), sans contre-prestation ?

5. De modifier la servitude exclusive de passage piéton grevant la parcelle n° 265 en faveur du DSDP (9263) qui avait été approuvée le 26 juin 2020. Cette servitude aura non plus une surface de 42.95 m2, mais une surface d'environ 76 m2, et sera exercée selon l'assiette en turquoise selon le plan annexé D ?

L'Assemblée accepte ces servitudes à 62 oui et 1 abstention.

7. Parcelle n°176, lieu-dit « Bruhèlan » - vente de terrain et servitude de passage. Présentation et décision.

Le Président, M. Tony Lagger, explique que cette demande rentre dans le cadre d'un projet de transformation et d'agrandissement d'un mayen à Plans-Mayens, sis sur la parcelle n°183 sur la Commune de Lens. L'analyse de cette demande a permis de constater qu'aucun droit de passage n'est inscrit à travers la parcelle bourgeoisiale pour y accéder.

La parole est passée à **M. Alexandre Rey, Conseiller.** Il situe la parcelle bourgeoisiale n°176 sur la Commune de Lens, qui s'étend du lac de Chermignon à Corbyr. Au milieu de la parcelle bourgeoisiale se trouve la parcelle n° 183 de 251 m2, sur laquelle est construit un mayen, propriété de **M. Martial Bonvin**. Ce dernier souhaite l'agrandir sur sa parcelle et le rendre

habitable, pour ses propres besoins. Afin de mener à bien son projet, l'achat de 400 m2 de terrain bourgeoisial lui est nécessaire. En tenant compte que le terrain bourgeoisial n'est pas à construire mais valorisera grandement le mayen transformé, le Conseil propose un prix de vente de CHF 130.-/m2. Afin de participer à la plus-value du terrain en cas de vente future de ce terrain et d'éviter toute spéculation immobilière, le delta entre le prix d'achat de CHF 130.-/m2 et le prix au m2 au jour de la vente – fixé à un minimum de CHF 850.-/m2, sera versé à la Bourgeoisie par le nouvel acquéreur.
En parallèle, la constitution d'une servitude de passage de 190.8 m2 à travers le terrain bourgeoisial à CHF 2.-/m2 est proposée.

M. Tony Lagger, Président, précise que les servitudes de passage sont valorisées à CHF 4.-/m2. Le prix ici est proposé à CHF 2.-/m2, car ce droit de passage est partagé avec Oiken, qui a une station sur le passage.

M. Joël Briguet demande qui prendra à charge le déplacement des conduites qui passent dans cette zone. **Le Président** l'informe que les conduites du projet Lienne-Raspille passeront en dehors de ce périmètre. Il n'y a pas de servitudes pour les conduites, c'est au propriétaire des conduites de les déplacer, cas échéant.
M. Joël Briguet relève que les conduites actuelles sont sans doute répertoriées. Il rend attentif au passage de conduites de la Commune de Lens, de la Commune de Crans-Montana ainsi que de conduites d'eau de source dans le secteur. **Le Président, Tony Lagger**, en prend bonne note et l'assure qu'une vérification sera effectuée.

M. Richard Duc demande à qui appartient la station sur le droit de passage. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un DSDP en faveur d'OIKEN.

M. Pierre Pralong demande si la zone est agricole. **Le Président** l'informe que l'autorisation de construire émane de la Commune de Lens. **M. Claude Naoux, architecte du projet**, précise que la zone est actuellement en zone 12, d'intérêt public. La Commune de Lens, avec le Canton, a étudié la faisabilité du projet. La parcelle du mayen passera en zone 1A ou 1B (zone à bâtir). **M. Tony Lagger, Président,** précise que la demande d'achat n'a pas pour objectif d'étendre la zone à bâtir. Elle permet de respecter les distances de construction et de créer des places de parc, en réponse aux exigences communales.

A M. Philippe Duc est confirmé que le Conseil a pensé d'introduire un droit de préemption sur cette bâtisse.

Question soumise au vote :
Acceptez-vous la vente par la Bourgeoise de Chermignon de 400 m2 de terrain de la parcelle n° 176 au prix de CHF 130.-/m2 (en vert sur le plan) ainsi que la constitution d'une servitude de passage véhicule de 190.8 m2 grevant la parcelle n° 176 au prix de CHF 2.-/m2/an (en bleu sur le plan) tels que présentés en faveur de la parcelle n° 183, propriété de M. Martial Bonvin ?

L'Assemblée accepte ce point à 62 oui et 1 abstention.

8. Parcelle n°473, lieu-dit « la Vertolière » - servitude de non-bâtir. Présentation et décision.

M. Christian Barras, Vice-Président, explique que **M. Marc Reift** a le projet de construire 3 chalets à la Route du Golf. Afin d'orienter optimalement un chalet, le propriétaire demande une servitude de non-bâtir sur le terrain bourgeoisial.

M. Tony Lagger, Président, précise que la servitude de non-bâtir concerne une zone à proximité de la zone forêt. La servitude de non-bâtir permet la réalisation du projet, comme cela a été demandé par le Shop de Crans ou par l'Alpina & Savoy.

A la demande de **M. Bruno Bonvin**, le plan de situation des futurs chalets est présenté.

M. Christian Mittaz demande le but exact de cette servitude. Lui est répondu qu'elle permet la construction du chalet. Il est précisé que la zone bourgeoisiale ainsi grevée, puisque proche de la limite à la forêt, n'est pas constructible en soi.

Question soumise au vote :
Acceptez-vous la constitution d'une servitude de non- bâtir de la part de la parcelle n° 473, propriété de la Bourgeoisie de Chermignon en faveur de la parcelle n° 999, propriété de M. Marc Reift d'une surface de 23 m2 à CHF 500.- le m2 ?

L'Assemblée accepte la constitution de cette servitude à 62 oui et 1 abstention.

9. Triages forestiers des Noble et Louable Contrées. Approbation des statuts de fusion.

M. Tony Lagger, Président, explique que les Triages sont des sociétés indépendantes qui gèrent l'entretien des forêts, appartenant essentiellement à des collectivités publiques. Près de la moitié de leur activité concerne des travaux pour des privés. La fusion des deux Triages a été incitée par le Canton du Valais. Leur taille actuelle respective étant considérée comme trop petite. Le nouveau triage ainsi constitué regroupera 17 collectivités publiques, des Bourgeoisies et des Communes. Après validation par les assemblées respectives des deux Triages, il portera le nom de « Zorèyè », ce qui signifie « Tous travaux en forêt ».

Le Président donne lecture des 33 articles des Statuts de la fusion des deux Triages.

Mme Isabelle Nanchen demande quels fonds propres seront amenés par la Bourgeoisie de Chermignon. Le Président précise que ce sont les biens actuels, soit la halle du Triage, les abris à copeaux, les tronçonneuses et un tracteur.

M. Cédric Vocat demande si, comme en France, des coupes rases sont faites dans un objectif de gestion durable. **Le Président** lui répond que les méthodes d'entretien des forêts sont dictées par la loi fédérale. Des règles particulières sont aussi appliquées pour les forêts de protections. Il y a eu la période des forêts entièrement nettoyées, puis celle des coupes liées au bostryche. Aujourd'hui 30% des branches restent in situ.

Il précise que cette fusion va permettre de garder le lead dans la distribution des copeaux pour les chauffages à distance. Le but final reste de valoriser nos forêts.

Question soumise au vote :
Acceptez-vous les statuts de la fusion des Triages forestiers des Louable et Noble Contrées tels que présentés ?

Cet objet est approuvé à 62 oui et 1 abstention.

10. Budget 2021. Présentation et approbation.

M. Tony Lagger, Président, présente en préambule les différents objectifs pour l'année à venir. Il s'agit de signer le contrat de PPE avec CM Resort SA du Hameau du Six Senses, de signer l'acte d'achat/ de vente avec l'Alpina et Savoy et de suivre le dossier du Mérignou. Il s'agira aussi de finaliser le rezonage de l'Aplanie des Briesses et d'établir un avant-projet pour Charamolâ. La planification pour la rénovation d'un 2ème appartement au Scandia. La rénovation de l'enveloppe de ce bâtiment est aussi souhaitée. Reste la rénovation des anciens congélateurs de Chermignon d'en Haut à initier. L'achat de terrains sur le Golf reste un souhait.

M. Olivier Cordonier, Conseiller, présente le budget.

Budget de fonctionnement

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2020
Charges de fonctionnement	1'378'300.00	1'623'599.00	882'437.55
Produits de fonctionnement	-2'945'700.00	-4'319'200.00	-2'198'066.30
Résultat (-= bénéfice)	**-1'567'400.00**	**-2'695'601.00**	**-1'315'628.75**
Amortissements*	526'000.00	642'000.00	304'479.00
Marge d'autofinancement	**2'093'400.00**	**3'337'601.00**	**1'620'107.75**

**sans Golf Noas SA*

Commentaires :
Les postes du Budget 2020 concernant la fête de la St-Georges, la maison bourgeoisiale, les travaux de la Vertolière et l'assainissement des vignes ont été repris.
Les charges des immeubles Scandia ont été adaptés de CHF 30'000.- et ceux de l'Immeuble les Bourgeois de CHF 20'000.-.
Les coûts du projet Charamolâ et de l'aplanie des Briesses ont été mis dans les investissements.
Les impôts, amortissements, autres charges et recettes en lien avec la construction de la salle Six Senses de 2 Mio et du DSDP de CHF 64'800.- ont été budgétisés.
Les DSDP du Mérignou et de l'Alpina & Savoy, ainsi que la vente du terrain à Bruhèlan et la servitude de non-bâtir à la Vertolière, n'ont pas été pris en compte dans le Budget 2021.

Budget des investissements

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2020
Dépenses d'investissements	550'000.00	1'450'000.00	26'100.00
Recettes d'investissements	0.00	0.00	0.00
Investissements nets	**550'000.00**	**1'450'000.00**	**26'100.00**

Commentaires :
Les investissements se présentent comme suit :

-	Local anciens congélateurs Chermignon Haut : transformation	CHF	250'000.-
-	Immeuble Scandia : rénovation appartements	CHF	150'000.-
-	Place de dépôt des Briesses : pour études	CHF	50'000.-
-	Projet Charamolâ : pour études	CHF	50'000.-
-	Achat de terrains sur le golf :	CHF	50'000.-

Question soumise au vote :
Approuvez-vous le budget 2021 de la Bourgeoisie de Chermignon qui présente au budget de fonctionnement, des charges de CHF 1'378'300.00 et des produits de CHF 2'945'700.00, et au budget d'investissements, des dépenses de CHF 550'000.00, des recettes de CHF 0.00 ?

Le budget est approuvé à 62 oui et 1 abstention.

11. Plan financier 2021 – 2025. Présentation

Le plan financier montre l'objectif de réaliser des travaux sur l'Aplanie des Briesses en 2022-2023, et de réaliser Charamolâ dès 2023.

En milliers CHF	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**TOTAL 2021-25**
Patrimoine administratif	-	-	-	-	-	-
Patrimoine financier	**550**	**3'750**	**4'800**	**3'150**	**3'050**	**15'300**
Terrains sur le golf	50	50	50	50	50	250
Charamolâ	50	50	3'000	3'000	3'000	9'100
Aplanie des Briesses	50	2'500	1'200	-	-	3'750
Anciens congélateurs	250	250	250	-	-	750
Appartements Scandia	150	500	300	100	-	1'050
Mobilier salle bourg. Six Senses	-	200	-	-	-	200
Cave Valençon	-	200	-	-	-	200
Investissements nets	**550**	**3'750**	**4'800**	**3'150**	**3'050**	**15'300**
Autofinancement	1'500	350	350	400	400	3'000
Excédent / Insuffisance (-)	950	-3'400	-4'450	-2'750	-2'650	-12'300

12. Demandes d'adhésion à la bourgeoisie active. Présentation

Sont admis par applaudissement Mme Frédérique Barras, MM. Jonathan Mittaz et Pierre Rey.
Mme Noëlle Duc, pour sa part, reprend la bourgeoisie active, quittée par suite d'un déménagement hors territoire bourgeoisial.

Le Président leur souhaite la bienvenue. Il leur rappelle que par cette adhésion, elles auront le privilège de côtoyer d'autres bourgeois, tout en exerçant leur corvée à la vigne, à la forêt ou au service de réceptions.

13. Décompte du vin 2020. Lecture et approbation.

Mme Sophie Cordonier, secrétaire-caissière, en donne lecture. Il se présente comme suit :

	Consommation	Solde en bouteille	Solde en cuve
Fendant	275	346	260
Païen	28	50	0
Pinot-Noir	157	420	400
Total en litres	460	816	660

Il est approuvé à l'unanimité.

14. Divers

M. Tony Lagger, Président, commente brièvement quelques points.

St-Georges : L'annulation de St-Georges 2020 a affecté tout un chacun. Une bénédiction aux Girettes a néanmoins eu lieu avec les membres du Conseil et l'Abbé Michel Ammann. Au vu du contexte sanitaire actuel, la St-Georges 2021 sera aussi annulée.

Vignes et forêts : le Président remercie M. Fabrice Briguet qui a géré les vendanges ainsi que M. Jean-Alexis Duc notre œnologue, M. Jean-Claude Borgeat, M. Alexis Bonvin et M. Didier Barras pour leur travail.

Charamolâ : Le Conseil souhaite revenir sur ce projet, initié il y a plus de 15 ans.

Aplanie des Briesses : La demande de mise à l'enquête publique concernant le passage de la zone non affectée en zone de construction et d'installations publiques (zone 12), déposée au Canton par la Commune de Crans-Montana, est en cours de traitement. La Commune vient d'obtenir une autorisation pour un aménagement provisoire permettant le stationnement de 350 voitures.

Le Mérignou : Des oppositions sont toujours pendantes contre la mise à l'enquête publique du PAD 4.

Lac de Chermignon, projet de rehaussement de la digue : Les oppositions des voisins sont toujours maintenues.

Les autres sujets concernant la Bourgeoisie sont : la mise à l'enquête des zones différées par la Commune de Crans-Montana, le projet Lienne-Raspille, le projet de l'Atelier nature, l'extension de la bibliothèque de Crans-Montana, le Championnat du monde de VTT.

Le Président félicite aussi l'élection de bourgeois à la députation valaisanne.
Il ouvre la discussion.

M. Pierre Pralong relève avec joie que cette séance marathon a pu prendre place, malgré la pandémie.

Comme la parole n'est plus demandée, **le Président, M. Tony Lagger**, termine en remerciant les membres du Conseil pour leur excellente collaboration durant l'année écoulée. Il annonce que les participants recevront cette années 3 bouteilles de vin à l'issue de l'assemblée.

Une pensée est adressée en mémoire des Bourgeois disparus depuis la dernière Assemblée qui sont Mmes et MM. Jean-Laurent Mittaz, Cécile Duc, Oscar Duc, Luigina Savoy, Colette Clivaz, Amédée Barras, Emile Rey, Gino Bagnoud, Gaston Barras, ainsi que le Sheikh Ahmed Zaki Yamani, Bourgeois d'honneur. A leur mémoire, sont récités 3 Notre Père et 3 Je vous Salue Marie.

Les Bourgeois sont remerciés pour leur participation.
L'Assemblée est levée à 21h57.

Le Président	La Secrétaire
Tony Lagger	Sophie Cordonier

Chermignon, le 25 mars 2021/sc

Annexes :
- Six Senses, servitudes de passage
- Bruhèlan, plan
- la Vertolière, servitude de non-bâtir

ANNEXE 1
Le Hameau « Six Senses » - servitudes complémentaires (cf. point n°6) :
Plans de situation

Question 1.

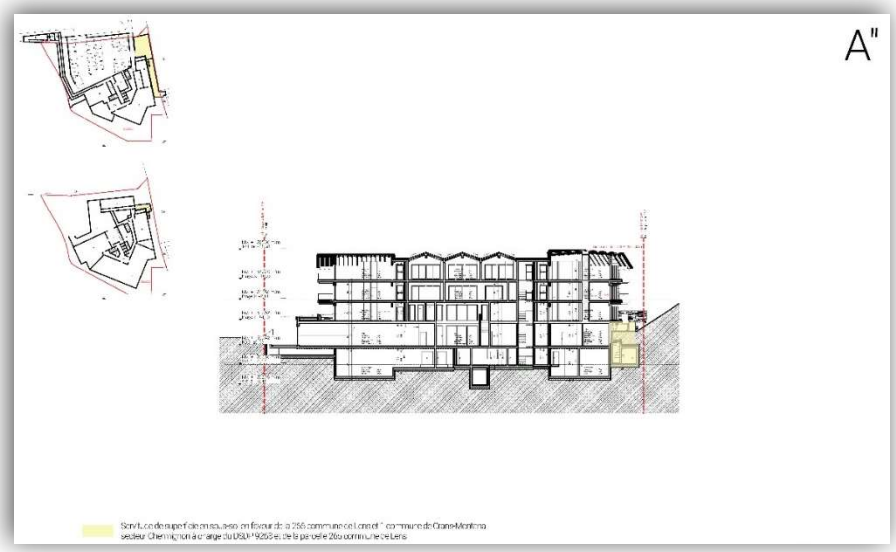

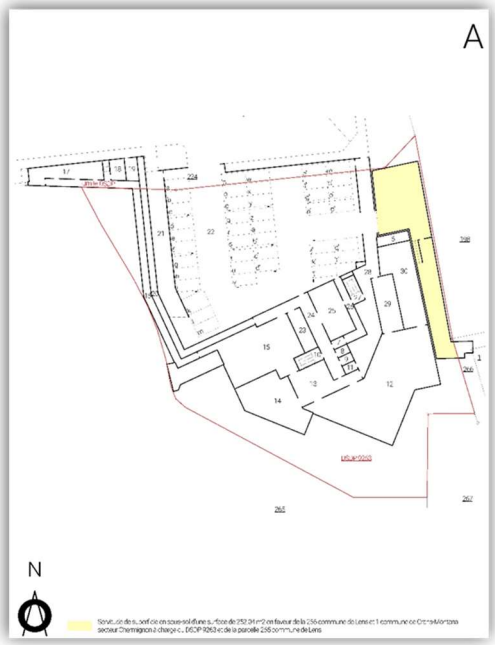

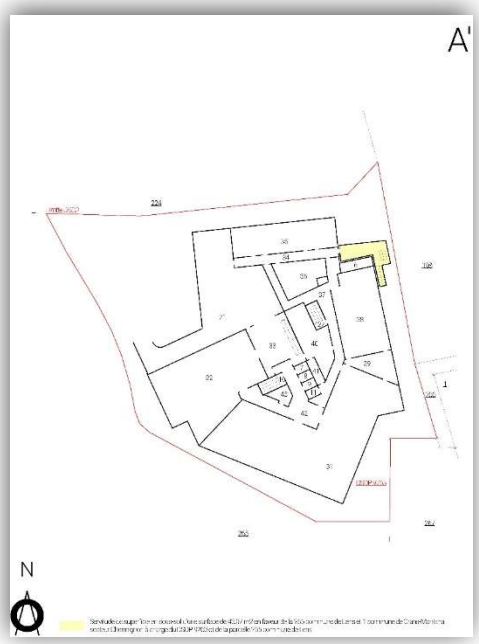

Question 2 :

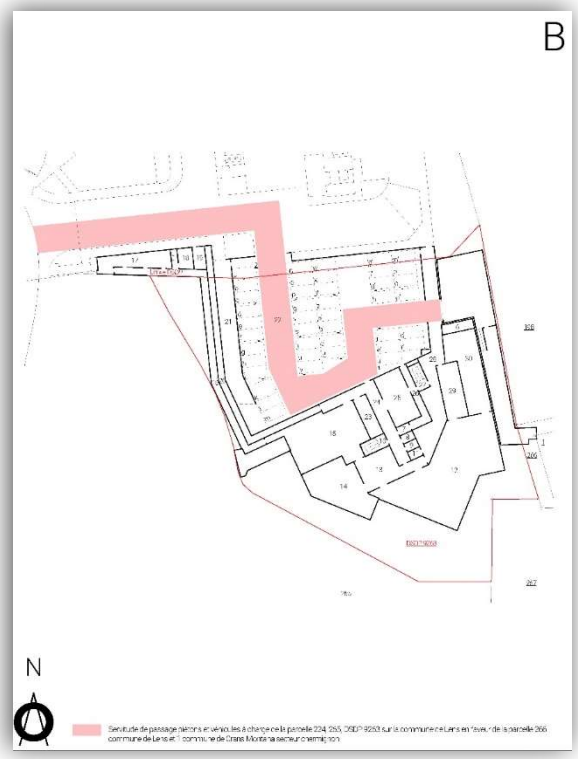

Question 3 :

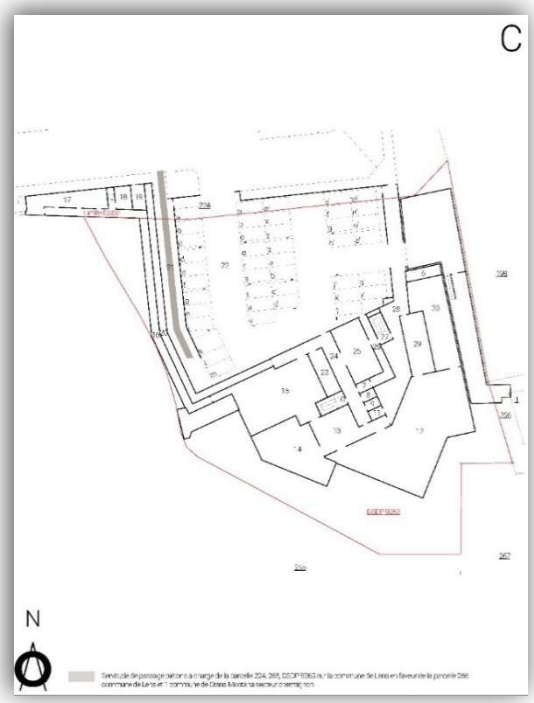

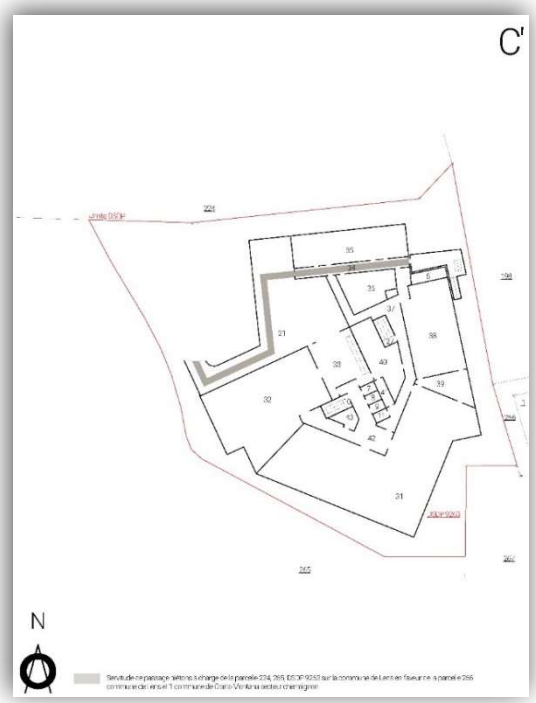

Question 4 :

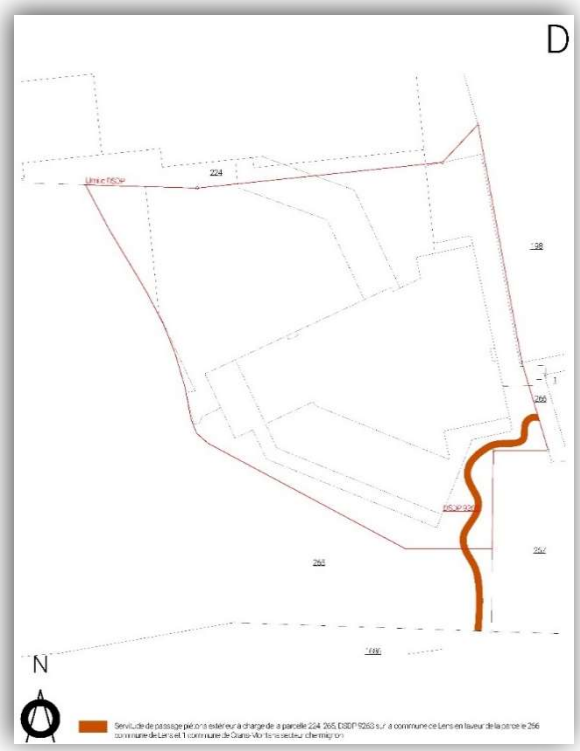

Question 5 :

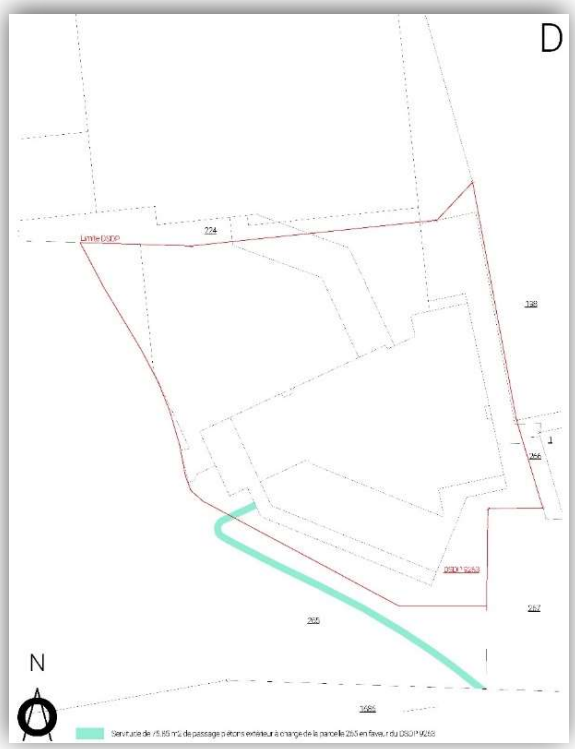

ANNEXE 2
Parcelle n° 176, lieu-dit « Bruhèlan » - vente de terrain et servitude de passage (cf. point n°7) :
Plan de situation

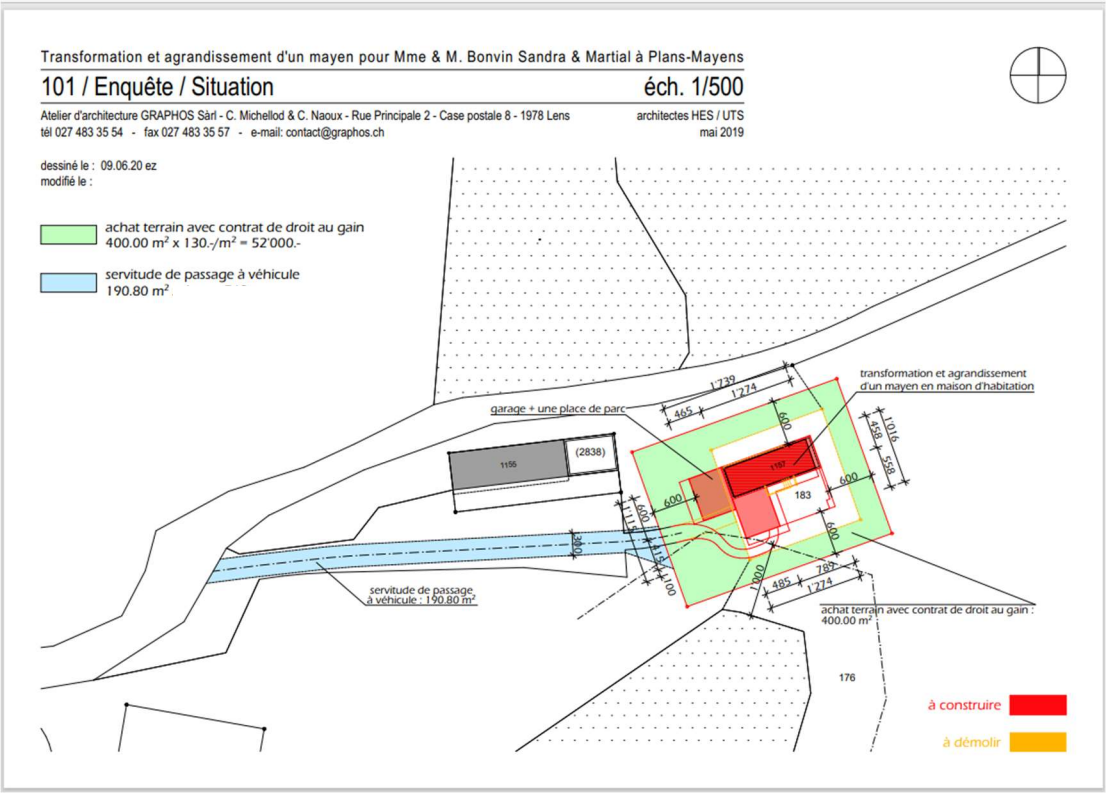

ANNEXE 3

Parcelle n°473, lieu-dit « la Vertolière » - servitude de non-bâtir. Présentation et décision (cf. point n°8)

Plan de situation